

C.I.J.

Communiqué n° 58/16
(Non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui, 30 septembre 1958, deux audiences en l'affaire relative à l'application de la Convention de 1902 pour régler la tutelle des mineurs (Pays-Bas c. Suède).

M. Rolin, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, a poursuivi l'exposé de la thèse du Gouvernement suédois.

La Haye, le 30 septembre 1958.

I.C.J.

Communiqué No. 58/16
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

Today, September 30th, 1958, the International Court of Justice held two sittings in the case concerning the application of the Convention of 1902 governing the guardianship of infants (Netherlands v. Sweden).

M. Rolin, Professor at the Free University of Brussels, continued the statement of the case for Sweden.

The Hague, September 30th, 1958